Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Juillet – Août 2020
N°203

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Juillet – Août – Septembre - 2020

Mardi 21 juillet 2020, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Mardi 11 août 2020 de 16h30 à 19h30, **Salle des fêtes** : Don du sang
Vendredi 04 septembre 2020, à 20h00 : Conseil Municipal
Mardi 15 septembre 2020, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Chers Houssenois, Chères Houssenoises,

Entre la date du 1er tour des élections municipales, le dimanche 15 mars et celle de l'installation du conseil municipal du vendredi 28 mai, se sont déroulés deux mois et demi de gestion de la pandémie avec une longue période de confinement que personne n'avait vécue à ce jour.

Je remercie l'ensemble des électeurs qui ont porté leur voix sur notre liste d'entente communale en mars dernier ; l'équipe municipale est prête à relever les défis qui l'attendent avec le souci de gérer les projets en bon père de famille.

Le conseil municipal, qui tenait séance le vendredi 28 mai, m'a reconduit dans mes fonctions de Maire pour un second mandat ; je serai entouré par 4 adjoints (sur une possibilité d'en nommer 5), à savoir : Mme Marie-Laure STOFFEL – 1ère adjointe au Maire sortante, M. Jacky MOSSER – 2ème adjoint au Maire sortant, Mme Nadège Hoffmann – 3ème adjointe au Maire et M. Jean-Luc ECKERLEN – 4ème adjoint au Maire.

Ce deuxième mandat s'inscrit dans une période d'après Covid-19 qui sera sous le signe de la relance et de la reprise économique ; ce sera le mandat des grands investissements, celui de la rénovation et de l'agrandissement de l'école primaire « François Mauriac », celui de la reconstruction d'un club-house pour le football club FCOH et pour le Tennis Club (y compris des nouveaux vestiaires) et celui de la rénovation de la mairie en vue d'améliorer l'accueil des administrés et les conditions de travail du personnel, etc….

L'investissement global est de taille mais il est à l'échelle du mandat.

A ce jour, la commune n'a plus d'endettement et dispose d'une trésorerie qui permet d'envisager sereinement l'avenir, même s'il est incertain à tout point de vue. Ceci est le fruit d'une maîtrise, sans relâche, de nos frais de fonctionnement, dans l'objectif de privilégier les investissements.

Vous serez évidemment, et comme d'habitude, mis au courant de l'ensemble de nos projets en lisant le S'Dorf Blät.

A l'aube de l'été qui se présente à nos portes, je vous souhaite de passer de belles vacances que ce soit ici ou pas très loin de chez vous, l'important étant d'être avec ceux que l'on aime ou que l'on apprécie.

Christian Klinger
Maire de Houssen

« Etre en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire »
Citation de Robert Orben

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 28 MAI 2020

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Christian KLINGER a été proclamé maire de la Commune de Houssen à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.

ELECTION DES ADJOINTS

Les candidats aux fonctions d'adjoint au maire figurant sur la liste conduite par Marie-Laure STOFFEL ont été proclamés adjoints à la majorité absolue dès le premier tour de scrutin.
Il s'agit de :

- Marie-Laure STOFFEL, 1er adjoint
- Jacky MOSSER, 2ème adjoint
- Nadège HOFFMANN, 3ème adjoint
- Jean-Luc ECKERLEN, 4ème adjoint.

Les fonctions déléguées à chacun :

STOFFEL Marie-Laure, 1er Adjoint

Déléguée aux affaires scolaires et sociales. A ce titre, elle aura en charge, notamment, les questions relatives aux affaires scolaires, à la commission Jeunesse, aux personnes âgées et aux affaires sociales.

MOSSER Jacky, 2ème Adjoint

Délégué aux finances, aux bâtiments communaux, aux travaux de voirie et réseaux, aux commissions de sécurité des ERP/IGH. A ce titre, il aura en charge, notamment, les questions relatives aux finances, aux bâtiments communaux et aux visites des commissions de sécurité.

HOFFMANN Nadège, 3ème Adjoint

Déléguée aux manifestations publiques. Elle sera en charge, notamment, de l'organisation des différentes manifestations publiques (fête de Noël des personnes âgées, fête paysanne, ….) et de l'animation des travaux de la commission fêtes et cérémonies.

ECKERLEN Jean-Luc, 4ème Adjoint

Délégué aux espaces verts et à l'urbanisme. Il sera en charge, notamment, du suivi de la gestion et de l'entretien des espaces paysagers communaux et de la commission d'urbanisme.

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 05 JUIN 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020.

1) PRODUIT DES TAXES (TFB, FNB)

L'état de notification des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 a été transmis aux communes le 06 mars 2020,
le Conseil Municipal DECIDE de voter les taux suivants pour l'exercice 2020 :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	7,60 %	
Taxe foncière bâti (TFB)	9,57 %	9,76 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	43,26 %	43,26 %

2) ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui sera versé par Colmar Agglomération au titre de l'année 2020 s'élève à 398 133,00 €.

3) FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Recettes de fonctionnement.
Concernant les services liés au Budget Général de la Commune, le Conseil Municipal adopte pour 2020 les tarifs suivants :

SERVICES	2019	2020
DROIT DE PLACE		
- Passage occasionnel	25,00 €	25,00 €
- Passage occasionnel avec fourniture d'électricité	30,00 €	30,00 €
- Passage hebdomadaire	220,00 €	220,00 €
- Passage hebdomadaire avec fourniture d'électricité	250,00 €	250,00 €
- Passage bi-hebdomadaire	440,00 €	440,00 €
- Passage bi-hebdomadaire avec fourniture d'électricité	500,00 €	500,00 €
- Passage bi-mensuel	120,00 €	120,00 €
- Passage bi-mensuel avec fourniture d'électricité	140,00 €	140,00 €
PHOTOCOPIE	0,10 €	0,10 €
CIMETIERE		
- Concession simple (15 ans)	70,00 €	70,00 €
- Concession double (15 ans)	150,00 €	150,00 €
- Concession simple (30 ans)	140,00 €	140,00 €
- Concession double (30 ans)	300,00 €	300,00 €
- Cave-urnes (15 ans) pour 4 urnes	200,00 €	200,00 €
- Cave-urnes (30 ans) pour 4 urnes	400,00 €	400,00 €
FERMAGE		
- Allmend (par are / par an)	1,50 €	1,50 €
- Prés (par are / par an)	1,52 €	1,52 €
- Jardins	1,67 €	1,67 €
LOCATION DIVERSE		
- Location de garniture (1 table + 2 bancs)	5,00 €	5,00 €

Salle polyvalente et annexes :

S'agissant de la salle polyvalente et des annexes :

Pour les week-ends (jours fériés inclus) :

HOUSSEN	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LOCATION COMPLETE	LOCATION TRIBUNES*
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**350,00 €**	**150,00 €**	**450,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**400,00 €**	**180,00 €**	**500,00 €**	**200,00 €**
EXTERIEUR	**GRANDE SALLE**	**PETITE SALLE**	**LOCATION COMPLETE**	**LOCATION TRIBUNES ***
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**1 200,00 €**	**600,00 €**	**1 700,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**1 600,00 €**	**700,00 €**	**2 200,00 €**	**200,00 €**

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.

* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.

Pour une soirée en semaine :

HOUSSEN	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LOCATION COMPLETE	LOCATION TRIBUNES*
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**180,00 €**	**70,00 €**	**230,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**230,00 €**	**100,00 €**	**280,00 €**	**200,00 €**
EXTERIEUR	**GRANDE SALLE**	**PETITE SALLE**	**LOCATION COMPLETE**	**LOCATION TRIBUNES ***
TARIF ETE du 01/05 au 30/09	**550,00 €**	**300,00 €**	**800,00 €**	**200,00 €**
TARIF HIVER du 01/10 au 30/04	**750,00 €**	**350,00 €**	**1 100,00 €**	**200,00 €**

Ces tarifs comprennent la location des salles avec la cuisine et les charges.
* La mise en place des tribunes sera assurée exclusivement par un agent habilité désigné par la Commune.
Tarif des photocopies : 0,10 € / copie
Les photocopies faites pour un usage scolaire restent gratuites.
Les photocopies faites pour les différentes associations locales restent gratuites jusqu'à 2 000 copies/an. Au-delà, le tarif fixé ci-dessus est applicable. Un registre est tenu à cet effet en Mairie.

4) VERSEMENT DES SUBVENTIONS ANNUELLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser les modalités de versement des subventions annuelles :

- ***Subvention de fonctionnement aux associations de la Commune :***

Le versement a lieu en deux fois, par virement sur compte bancaire.
Un premier versement est effectué à l'ensemble des associations de la Commune ayant déposé un dossier de demande complet.
Un deuxième versement pourra être effectué en fin d'année, sur décision de Monsieur le Maire, eu égard la participation active des associations à la vie associative et culturelle du village.

- ***Subvention de fonctionnement aux associations hors Commune :***

Le versement a lieu en une fois, par virement sur compte bancaire.

- ***Subvention exceptionnelle ou évènementielle :***

Le versement a lieu en une seule fois, par virement sur compte bancaire.
Le bénéficiaire doit présenter des justificatifs (photos, rapport d'activité, factures...) de la bonne réalisation de l'événement ainsi que de son coût.
Le montant de la subvention est non révisable à la hausse, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'événement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE les dispositions relatives au versement des subventions annuelles proposées par Monsieur le Maire et détaillées ci-dessus.

5) BALANCE GENERALE

Le Budget Primitif 2020 se présente de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	3 944 691,57 €
Dépenses d'investissement :	3 799 691,57 €
+ Restes à réaliser 2019	145 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	2 169 932,71 €
Dépenses de fonctionnement :	2 169 932,71 €

BASE NAUTIQUE DE COLMAR – HOUSSEN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'opération menée chaque année depuis l'ouverture de la base nautique qui consiste à offrir à chaque habitant de la Commune deux entrées gratuites pour la Base Nautique Colmar/Houssen. Cette action est appréciée.

Année	Nombre de tickets retirés	Coût pour la Commune
2009	896	1 792,00 €
2010	661	1 322,00 €
2011	510	1 020,00 €
2012	649	1 298,00 €
2013	779	1 947,50 €
2014	1 096	2 740,00 €
2015	1 660	4 648,00 €
2016	1 332 bons retirés **616 tickets facturés**	1 848,00 €
2017	1 490 bons retirés **672 tickets facturés**	2 016,00 €
2018	1 530 bons retirés **740 tickets facturés**	2 220,00 €

Monsieur le Maire rappelle le bilan de l'opération « Tickets gratuits » de l'année 2019, suite à la modification des modalités de d'attribution des tickets gratuits.

Année	Nombre de bons retirés	Nombre de tickets facturés	Coût pour la Commune	Prix de l'entrée
2019	1 432	645	1 935,00 €	3,00 €

La Base Nautique sera ouverte au public pour la saison estivale 2020, à partir de mi-juin et jusqu'au 31 août 2020 inclus. Le prix d'une entrée pour un habitant d'une commune membre de CA est fixé à 3,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir à chaque habitant de la Commune deux entrées gratuites pour la Base Nautique pour la saison estivale 2020 dans les mêmes conditions que l'an passé. A savoir, des bons individuels nominatifs ouvrants droits à une entrée gratuite seront délivrés en Mairie contre remise d'un bon de retrait par foyer (distribué avec le prochain S'Dorf Blät). Les bons individuels nominatifs devront être présentés à la caisse de la Base Nautique pour pouvoir bénéficier de l'entrée gratuite au site.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Colmar Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ou actes afférents à cette opération.

ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL) – APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Après concertation, les propriétaires fonciers de terrains situés rue du Schlittweg ont décidé de se regrouper en constituant une Association Foncière Urbaine Libre « AFUL » pour la création de parcelles, d'entités constructibles et la réalisation des réseaux de viabilisation.

L'AFUL ainsi constituée prendra le nom de « Association Foncière Urbaine Libre du Schlittweg »

La commune est propriétaire de la parcelle n°362, section 15, d'une contenance de 1408m², soit 14 ares 08.

Ce projet donne lieu à des modifications de limites de parcelles, c'est-à-dire à un remembrement de l'ensemble des parcelles du périmètre défini qui fera l'objet de l'AFUL.

L'Association Foncière Urbaine Libre du Schlittweg permettra de réaliser les échanges préalables des terrains, qui après un remembrement, donneront lieu à une nouvelle division de parcelles dont les périmètres seront cohérents avec le projet envisagé.

Ainsi, des statuts sont proposés permettant de créer l'AFUL du Schlittweg.

Par ailleurs, afin que la commune soit représentée au sein de ladite Association, il est nécessaire de désigner deux représentants.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'AFUL du Schlittweg ;

APPROUVE les statuts de l'AFUL du Schlittweg tels qu'annexés ;

DESIGNE Monsieur le Maire et Monsieur MOSSER Jacky en tant que représentants de la collectivité ayant tous pouvoirs pour exercer leur représentation au sein de l'AFUL ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Don du sang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 12 mars 2020, qui a permis d'accueillir 52 donneurs

- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.

Réseau TRACE

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration du réseau proposé par la TRACE, qui prévoit la création d'une ligne 3 en remplacement de la ligne 2 actuelle. L'objectif de cette refonte consiste essentiellement à améliorer le cadencement de toutes les lignes du réseau.

Le Conseil Municipal s'était opposé à ce projet pour plusieurs motifs.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse aux observations de la commune émanant de Monsieur le Directeur de la Trace.

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Maire de la Ville de Colmar, Président de CA, lui a, par ailleurs, indiqué verbalement que ce projet serait revu.

Entre temps, ce projet a été différé d'un an pour plusieurs raisons, notamment la concertation préalable de chaque commune concernée.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.

Ecole des Vents et Percussions d'Ingersheim

Ecole de Musique

Entente Ingersheim-Houssen

INSCRIPTIONS 2020

Ecole de Musique Ingersheim
Mercredi 2 septembre 2020 de 16h30 à 18h30

Eveil Musical à partir de 4ans
Si le groupe atteint 6 élèves cours à Ingersheim et également à Houssen
A Ingersheim le mardi de 16h15 à 17h15
A Houssen le jeudi de 16h15 à 17h15

INSTRUMENTS PROPOSES aux enfants à partir de 7 ans

La trompette

L'euphonium

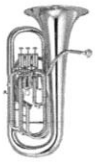

Le saxophone

La clarinette

La flûte traversière

Percussions mélodiques / Batterie

Le piano **La guitare** **L'accordéon**

Tarif éveil : 50€ par trimestre.
Instruments subventionné : 165€ par trimestre
Nouveauté : Autres instruments, piano, guitare, accordéon, autre tarif.
Pour tous renseignements, voir sur le site : **http://ingersheim-houssen.wixsite.com/entente-musicale** **ou me contacter 06-59-52-39-25**

TRAVAUX À DOMICILE = DÉCLARATION PRÉALABLE

N'entreprenez pas de travaux chez vous (ravalements de façades, piscines, panneaux solaires, abris de jardin, pergolas, clôture…) sans avoir obtenu l'accord de la Mairie. Nous disposons d'un Plan Local d'Urbanisme que chacun d'entre nous doit respecter.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 03.89.41.11.85. ou par courriel : accueil@mairie-houssen.fr.

MASQUES

Nous vous informons que l'ensemble des masques a été distribué.
Cependant, nous invitons les personnes n'ayant pas reçu leur dotation à prendre contact avec la Mairie.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu à
la salle des fêtes, 4 Place du 18 juin
Mardi 11 août 2020 de 16h30 à 19h30.

OBJETS TROUVÉS

2 vélos ont été trouvés récemment.
Leurs propriétaires sont invités à se signaler en Mairie aux heures d'ouverture.

Ecoles :
Inscriptions de dernière minute

Les pré-inscriptions aux écoles pour la rentrée scolaire 2020, pour les nouveaux habitants, auront lieu en Mairie dès votre arrivée (avec votre livret de famille) et les inscriptions définitives se feront aux écoles selon l'évolution de la situation sanitaire.

ATTENTION, CANICULE ! C'est l'été, prenons soin de nous

Même si vous êtes en bonne santé, vous pouvez souffrir des fortes chaleurs. Elles peuvent provoquer des problèmes de santé graves, notamment la déshydratation. Notre corps a besoin d'eau. Une chaleur intense peut nous en faire perdre excessivement. Quelques précautions simples suffisent pourtant à l'éviter.
Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à prévenir tout accident (aux personnes âgées et aux bébés !)

Qu'est-ce qui provoque la déshydratation ?
- une forte transpiration ;
- une chaleur extrême ;
- la diarrhée, des vomissements ;
- certains médicaments (à voir avec votre médecin) ;
- ne pas boire suffisamment ;

Quels sont les signes ?
- des maux de tête ;
- une sensation de fatigue, de mal-être ;
- un besoin d'uriner rare ;
- un dessèchement de la bouche, de la peau ;
- un manque d'appétit.
- un état fiévreux ;
- un comportement inhabituel ;
- des vertiges, des chutes ;
- une perte de connaissance ;

Prévenir la déshydratation et agir dès les premières chaleurs
- garder votre logement le plus frais possible (température en dessous de 25°) ;
- fermez vos volets et vos fenêtres par grand soleil ;
- faites des courants d'air matins et soirs quand la température extérieure baisse ;
- ne vous exposez pas au soleil ;
- habillez-vous légèrement, portez des vêtements amples, de préférence en coton et de couleur claire ;
- si vous sortez, portez un chapeau et emportez avec vous une bouteille d'eau ;
- buvez régulièrement des liquides sans alcool même si vous n'avez pas soif (1,5 litre par jour au moins) ;
- rafraîchissez-vous le visage avec un brumisateur ou des lingettes humides ;
- surveillez votre température, si vous pensez avoir de la fièvre ;
- évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).

Que faire en cas de problèmes ?
Le coup de chaleur et la déshydratation peuvent avoir des conséquences graves. Si vous, ou un de vos proches, devez en souffrir, quelques gestes simples peuvent déjà soulager :
- allongez-vous et reposez-vous ;
- limitez les sorties et tout effort physique ;
- restez dans un endroit sec et frais ;
- buvez beaucoup de liquide comme de l'eau ou des jus de fruits ;
- demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise ;
- informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles, ou dépendantes de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.

Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appelez immédiatement les secours en composant le 15.
Les personnes souffrant de la chaleur, même en étant à l'intérieur de leur habitat, peuvent se rendre à **l'Hypermarché CORA de Houssen**, où ils trouveront la fraîcheur des locaux climatisés.
Je vous rappelle que dans le cadre du **plan d'alerte et d'urgence**, un registre nominatif, pour les personnes de plus de 65 ans ou handicapées, dont le but est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'un niveau de canicule préoccupant, est tenu en Mairie. **Madame Marie-Laure STOFFEL**, 1ère Adjointe au Maire, (03 89 23 68 10), se chargera de vérifier l'état de santé des personnes.

Il est important de veiller sur ses voisins, encore plus en période de canicule.
Si vous constatez une anomalie chez un voisin (volets restants fermés en permanence même quand il fait plus frais, accumulation du courrier,…), il convient d'essayer de joindre le voisin ou un proche et le cas échéant les sapeurs-pompiers ou la mairie.
La vigilance d'un voisin a ainsi permis de venir en aide à une personne en difficulté il y a quelques temps dans la commune.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Avril	Mai	Juin
Femmes	40	40	38
Hommes	54	60	61
Total	94	100	99
Demandeurs d'emploi indemnisés	70	73	77
Demandeurs d'emploi non indemnisables	24	27	22

INFORMATION SUR LES MOUSTIQUES

La commune a procédé à un traitement de démoustication, par application au pulvérisateur d'un « insecticide » spécifique biologique, des eaux stagnantes aux abords des fossés pour éliminer les larves et éviter la propagation des moustiques.

Cependant, quelques gestes simples et nécessaires restent indispensables pour remédier à cet inconfort.

Vous trouverez la description du moustique tigre et pourrez le signaler sur le site suivant :
www.signalement-moustique.fr

INFORMATIONS EN PÉRIODE ESTIVALE

SÉCURITÉ

La commune recommande à l'ensemble de ses administrés, en cette période estivale, la plus grande vigilance en surveillant les allées et venues de(s) personne(s) suspecte(s), et si possible, de relever les numéros des plaques d'immatriculation des véhicules et de prévenir **immédiatement les gendarmes en composant le 17 ou le 112**. En effet, prévenir la mairie ne servira à rien car l'intervention des gendarmes doit se faire le plus rapidement possible.

NUISANCES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que, entre autres, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Bonnes vacances et rendez-vous en septembre !